



Compte-rendu CT du 6 février 2018 (En présentiel à Lorient)

Direction :

Monsieur Richard Decottignies, Directeur - Monsieur Edouard Perrier, sous-directeur - Monsieur Hervé Vanoverschelde, Secrétaire Général - Madame Laëtitia Tiratay-Thibaut, DRH - Madame Ludivine Rouer, adjointe au chef de cabinet

Représentants du personnel :

UNSA/CFDT : Monsieur Jacques Langlois, Madame Sylvie Toudic, Monsieur Pascal Dupontreué, Madame Valérie Julou, Cathy Provost, Madame Maité Lessirard (titulaires)

CGT/FSU : Madame Nelly Combes-Besnard, Monsieur Olivier Droff, Madame Claudine Panos-Sanchez, Madame Sophie Henné (titulaires)
Monsieur Christian Candalh, Madame Christine Le Roux (suppléants)

Secrétaire de séance : Cathy Provost

Début de séance : oghoo

Répartition des emplois 2018

Le cadrage 2018 propose une projection à horizon 2020 d'une réduction d'effectifs de -74 ETPT en intégrant la mise en œuvre effective des évolutions liées aux projets structurants de l'Etablissement notamment la DSN et la mutualisation du recouvrement (hypothèse haute).

Pour cette année l'effort sera de -13 ETPT, avec une stabilisation des effectifs à la SDSI (nombreux projets en cours) et un effort considérable à la SDPO (-8 ETPT), SCM (-1,5 ETPT) et à l'Agence Comptable (-3 ETPT).

L'effectif fin 2018 devrait être de 319 ETPT. Le cadrage de la trajectoire des emplois suit les départs en retraite, les fins de contrats et les départs liés à la mobilité.

Nota : La loi préconise l'emploi de 6 % de travailleurs en situation de handicap. L'ENIM emploie 9,19 % de personnels en situation de handicap.

Point 2 : Organisation des missions du SG sur les sites

Ce changement d'organisation est lié à l'accroissement des missions du service, notamment la mission du contrôle de gestion. Les missions du SG sont donc déployées sur les sites bretons.

Un responsable de site est nommé sur chacun des sites. Celui-ci assure également les fonctions de Responsable Unique de Sécurité (RUS) du site. Les fiches de poste seront mises à jour en ce sens.

Les Assistants de proximité en charge des Ressources Humaines (APRH) placés sous l'autorité du chef du département des RH :

1 agent à 100 % sur le site de St Malo

1 agent à 100 % sur le site de Lorient

1 agent à 50 % sur le site de Paimpol

Les Assistants Techniques de Proximité (ATP) placé sous l'autorité du responsable de site :

1 agent par site.

Vote : « pour » à l'unanimité avec une réserve de l'UNSA qui souhaite une égalité de traitement sur l'ensemble des sites (notamment pour les missions RH).

Conseiller de prévention et assistants de prévention.

Madame Sophie Yekawéné a repris les fonctions de conseiller de prévention au 1er janvier 2018. Une de ses premières actions va être de relancer le réseau des assistants de prévention (1 par site) :

Paimpol : Monsieur Jean-Yves Clech

Périgny : Monsieur Jacques Hammar

Un appel à candidature va être fait pour les sites de Saint-Malo et de Lorient.

La liste des EPI (Equipier de Première Intervention) va être mise à jour sur l'ensemble des sites, ainsi que la liste des SST (Sauveteurs Secouristes du Travail).

Observation de l'UNSA : Quelle est la décharge du temps de travail du conseiller de prévention et des assistants de prévention. Réponse : 30 % pour le conseiller de prévention et non déterminé pour les assistants de prévention.

Organisation de la SDPO et expérimentation réseaux fonctionnels

Création (date à confirmer) d'un Département du Pilotage et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Métier (DPAMOM). Ce nouveau département sera intégré au sein de la SDPO. Il pour but de gagner en réactivité pour répondre aux différentes sollicitations pour moderniser nos processus et applications et également assurer le suivi des améliorations de nos outils. Ce département englobe les missions et une partie des agents répartis sur les sites, de la Mission de Pilotage des Projets Stratégiques (MPPS), du Département des Opérations et de la Maîtrise d'Ouvrage (DOMO) et aux pôles transverses des CPM₁, CPM₂, CPA et CCMA.

Création de réseaux fonctionnels au sein de la SDPO. deux réseaux fonctionnels seront mis en expérimentation dans un premier temps mais sans impact sur le rattachement hiérarchique des agents :

- Réseau de formation-métier.
- Réseau de la maîtrise des risques

Vote : « Abstention » à l'unanimité pour les 2 créations. Documents pas suffisamment explicites et manque de lisibilité.

Jour de carence

Rétablissement du jour de carence au 1er janvier 2018 pour les congés de maladie ordinaire pour tous les agents. Ce jour de carence ne s'applique pas aux autres types de congé maladie.

Afin de préserver une équité, l'ENIM propose au titre de sa politique d'action sociale une compensation de deux jours pour les agents contractuels < 4 mois soit un jour de carence restant à charge de ces agents (comme pour les autres personnels). Cette disposition ne s'applique pas aux contrats CAE / CUI.

Vote : « pour » à l'unanimité. La note sera reformulée.

Médecine de prévention

Le médecin de prévention en arrêt depuis plusieurs mois pourrait reprendre le 1er mars 2018 avec certainement une réserve de ne plus se déplacer sur les sites comme auparavant. Le service des RH assure avoir fait le nécessaire pour les visites médicales obligatoires (visites médicales annuelles, quinquennales ou les visites de reprise). Ces visites ont pu être réalisées auprès de médecins experts.

Observation de l'UNSA : le médecin de prévention présent sur l'ensemble des sites assurait aussi un rôle important pour les situations liées à la qualité de vie au travail, aux risques psychosociaux. Le service des RH cherche des solutions pour répondre au mieux à une organisation la plus optimale pour l'ensemble des sites.

Jours de fermeture en 2018

Le vendredi 11 mai

Le vendredi 2 novembre

PIC 2017

Le Directeur a annoncé que la PIC 2017 sera versée dans son intégralité (600 € brut).

Q diverses :

PPCR

A ce jour, le département RH est toujours en attente d'arrêtés pour régulariser les dossiers :

Catégorie A : 1

Catégorie B : 2

Catégorie C : 25

Restauration Paimpol

Nous avons redemandé si une convention était en cours pour les agents de Paimpol afin de bénéficier du même traitement que les autres agents de l'Etablissement. Pour le moment, rien.

Règlement intérieur de l'Enim

Nous demandons qu'un groupe de travail soit organisé pour réétudier le RI afin de corriger certaines anomalies, notamment mais pas seulement sur les compensations de temps pour les déplacements des agents en missions (différentiel parfois important entre le temps effectué et le temps crédité).

Utilisation de la liste complémentaire du recrutement sans concours 2017

Cette liste est prévue pour compléter le recrutement en cas de défaut d'un des agents qui a été recruté. L'établissement prendra également appui sur la liste complémentaire tant qu'aucun nouveau recrutement sans concours n'est organisé dans le cas où des possibilités de recrutement seraient possibles en 2018.

Fin de séance à 14h00